

Lundi 08 AOÛT 2016

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 8 Août deux mille seize (2016), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Isabelle Plante	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Pascal Lessard	siège no 3
Murielle L. Lessard	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5, absent
Georges Lysight	siège no 6

Tous membres du conseil formant quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Madame Doris Fréchette, secrétaire-adjointe présente à la séance, Monsieur Jean Charland, directeur général absent à la séance.

173-08-16

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juillet 2016.
3. Correspondance.
 - 1) MTQ : Subvention aide au réseau routier municipal
- 4. Période de questions**
5. ADMINISTRATION
 - 1) Adoption des dépenses.
 - 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 1^{er} août 2016.
 - 3) Avis de motion : modification du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

- 4) Avis de motion : modification du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
- 5) Pavage Rocheleau Inc. : facture pour recouvrement d'asphalte du stationnement arrière de l'édifice municipal.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 1)
7. TRANSPORT/VOIRIE
8. URBANISME
 - 1)
9. ENVIRONNEMENT
 - 1)
10. LOISIRS/CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
 - 1) Demande de révocation de radiation dans l'entreprise des Services des Loisirs, numéro : 1144161396
11. AFFAIRES NOUVELLES :
 - 1) Persévérance scolaire : certificat honorifique à Madame Josée Leblanc.
12. Période de questions
13. Clôture de la session

174-08-16

Approbation du procès-verbal du 05 juillet 2016

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 05 juillet 2016.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2016 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

175-08-16

Correspondance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) MTQ : Subvention aide au réseau routier municipal

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

176-08-16

Adoption des dépenses

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201600331 à 2016003386 inclusivement totalisant un montant de 97 457.11\$ et les salaires de juillet 12 829,37\$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

177-08-16

Rapport du sec-trés sur les recettes et dépenses au 1^{er} août 2016.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont reporte le rapport du secrétaire-trésorier sur les recettes et dépenses de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont pour la période des activités financières du 01 janvier au 01 août 2016 à la séance du 6 septembre 2016.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

178-08-16

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Georges Lysight qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire un règlement sur la modification du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont. De plus, chacun des membres du conseil ont pris connaissance suite à la lecture du projet de règlement 255-11-2 relatif à la modification du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux qui se résume comme suit:

« Il est interdit à tout(es) élu(es) municipal (aux) de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité (article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, RLRQ, c.E-15.0.1). »

« L'élu (es) municipal (aux) qui emploie (ent) du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du Conseil municipal en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31 ».

179-08-16

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Doris Jetté qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire un règlement sur la modification du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont. De plus, chacun des membres du conseil ont pris connaissance suite à la lecture du projet de règlement 261-12-1 relatif à la modification du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux qui se résume comme suit:

« Il est interdit à tout(es) employé (es) municipal de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la

municipalité (article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, RLRQ, c.E-15.0.1).

180-08-16

PAVAGE ROCHELEAU Inc. : facture pour recouvrement d'asphalte du stationnement arrière de l'édifice municipal.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la facturation de Pavage Rocheleau inc. pour les travaux effectués dans le nouveau stationnement à l'arrière de l'édifice municipal. D'autre part, le Conseil autorise le paiement de 8 288.77\$ taxes incluses à Pavage Rocheleau inc. pour le paiement des travaux exécutés.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

URBANISME

ENVIRONNEMENT

LOISIRS, CULTURE & POLITIQUE FAMILIALE

181-08-16

Demande de révocation de radiation dans l'entreprise Service des Loisirs, numéro : 1144161396

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de l'information relative à la radiation d'office de l'immatriculation de l'entreprise; d'autre part, la secrétaire prend l'information au registraire des entreprises pour « révoquer » la radiation de l'entreprise.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

182-08-16

Persévérance scolaire : certificat honorifique à Madame Josée Leblanc

Considérant que le programme « Reconnaissance à la Persévérance Scolaire » de la municipalité de Ste-Angèle-de-Prémont encourage les personnes qui complètent leurs études secondaires;

Considérant qu'il y a lieu de mentionner et d'encourager ces efforts;

En conséquence, il est unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, remet à Madame Josée Leblanc un certificat honorifique pour la réussite de son diplôme d'études secondaires, année 2016. D'autre part, le Conseil municipal, de par sa politique sur la persévérance scolaire, remet à Madame Josée Leblanc un chèque au montant de 100\$ en récompense de ses efforts.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

183-08-16

Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à (19h30).

MAIRESSE

Madame Doris Fréchette
Secrétaire-adjointe

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Doris Fréchette, secrétaire-adjointe, certifie que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 08 août 2016.

Doris Fréchette
Secrétaire-adjointe